LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

**Procès-verbal de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 16 juin 2015**

*Annexe : Liste des participants par organisme*

**Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au développement durable**, ouvre la séance. Elle propose de modifier l'ordre du jour de la réunion en démarrant par l'adoption du procès-verbal de la séance plénière du 26 mars 2015. Elle indique que la ministre arrivera en cours de séance, après les points consacrés au bilan de la mise en œuvre de la feuille de route 2015 puis à l'élaboration des scénarios prospectifs de référence climat air énergie et de la stratégie nationale bas carbone.

**La CGT** souhaite évoquer plusieurs points d'ordre général :

- Elle demande à ce que les informations et documents à destination des membres du CNTE soient communiqués davantage en amont, car les délais contraints limitent la capacité à mener un travail de préparation concerté au sein de la CGT ;
- Elle fait part de son étonnement quant à la mise à l'ordre du jour d'un point sur la démocratisation du dialogue environnemental alors que certaines des propositions du rapport du sénateur Alain Richard sont en cours d'intégration dans la loi Macron.
- Dans ce contexte, elle s'interroge sur la pertinence du CNTE, au regard également des mesures récemment prises par le Gouvernement (abandon de l'éco-taxe poids lourds, contenu de la loi Macron en matière de transport) qu'elle estime aller à l'encontre des enjeux environnementaux et climatiques.

**La CFDT** s'interroge également sur le sens du CNTE et sur les attentes de la ministre, puisque des éléments du rapport d'Alain Richard sont débattus en parallèle à l'Assemblée nationale dans le cadre de la loi Macron. Elle indique que la démocratie environnementale passe d'abord par le respect des parties prenantes. Elle dit ne pouvoir accepter la méthode employée au nom de l'urgence d'agir, alors que dans le même temps la loi biodiversité connaît un nouveau report de calendrier. Elle évoque également les annonces faites en urgence sur les certificats de qualité de l'air et s'interroge sur l'éco-taxe poids lourds, qui avait été écartée mais qui est à nouveau évoquée au niveau régional dans la presse.
Elle estime, sur la base de ce constat d'une faible place des enjeux environnementaux dans l'agenda politique, que le CNTE est une instance dans laquelle peu de décisions progressent. Elle signale également les délais jugés trop courts de convocation du CNTE et d'envoi des documents, ainsi que l'absence de calendrier précis.

**Humanité et Biodiversité** rappelle que plusieurs ONG environnementales ont décidé de boycotter cette réunion du CNTE. Elle fait part de son incompréhension face à l'utilisation de

la loi Macron comme vecteur pour les suites du rapport d'Alain Richard. Elle ajoute que, au-delà de la méthode, et de façon encore plus grave la rédaction de l'ordonnance pose problème sur le fond car elle est en contradiction avec les travaux de la commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental, notamment dans sa partie traitant de l'évaluation environnementale.

**La FNH** rejoint les interventions précédentes sur les suites du rapport d'Alain Richard ainsi que sur le nouveau report de la loi biodiversité. Elle souligne également la restriction du budget dédié à l'écologie, l'absence d'avancées sur la fiscalité écologique et la lenteur des travaux du Comité pour l'économie verte.

**Laurence Monnoyer-Smith** indique que le sujet du vecteur législatif pour les suites du rapport d'Alain Richard sera discuté dans le point dédié de l'ordre du jour de la réunion, en présence de la ministre. Elle prend note des remarques quant aux délais d'envoi des documents et indique qu'elle s'efforcera de faire évoluer la situation dans le bon sens.

## Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2015

**Laurence Monnoyer-Smith** indique que des amendements au procès-verbal ont été proposés par la CGT et par Humanité et Biodiversité, et intégrés au procès-verbal modifié transmis à l'ensemble des membres du CNTE. Le procès-verbal est adopté.

## 1/ Premier bilan de la mise en œuvre de la Feuille de route 2015 (discussion)

**Laurence Monnoyer-Smith** rappelle que la feuille de route pour la transition écologique (FRTE) 2015 a été présentée par le Premier ministre le 4 février 2015. La trame des tableaux de suivi a été validée par le CNTE du 26 mars 2015. Laurence Monnoyer-Smith invite les parties prenantes à faire part de leurs remarques sur les tableaux complétés avec un premier état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de la feuille de route pour la transition écologique 2015.

### *Remarques transversales*

**La CGT** attire l'attention sur le fait que le Traité transatlantique prévoit que des entreprises puissent attaquer des États pour entrave à la libre concurrence, or des mesures de la feuille de route vont relever de ce sujet.

**La CFDT** considère qu'une mesure générique aux trois tables rondes ne trouve pas de traduction concrète, à savoir la mobilisation du dialogue social pour faire face aux enjeux du développement durable.

### *Table ronde n°1 – Mobilisation nationale vers la COP21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité*

**Le MEDEF** souligne la mobilisation des entreprises en vue de la COP21, notamment au travers du *Business Dialogue*, du *Business & Climate Summit* et du *Climate Finance Day*. Il rappelle la publication de son manifeste qui se veut ambitieux en vue de la COP21. Il

mentionne également la publication prochaine d'un guide qui se veut pédagogique et initiateur d'action.

**La CGPME** trouve que les modalités de travail associées à la formation au sein des PME (mesure 8d) sont un peu décevantes, et en deçà des ambitions affichées.

**Humanité et biodiversité** demande ce qui est prévu pour la mise en œuvre de la mesure 2 sur l'extension du périmètre des IRP.
Elle fait part de son incompréhension sur la manière dont avance la mesure 3 (création d'un label carbone forestier national volontaire) : ce travail devait se faire en lien avec les parties prenantes, mais Humanité et biodiversité indique ne pas savoir qui est associé et de quelle manière.
Sur la mesure 11 (plan national d'adaptation), Humanité et Biodiversité fait part de son inquiétude quant à l'absence de mention des mesures sur les trames vertes et bleues et la résolution des points noirs identifiés par les SRCE.

**Le WWF** fait part de son très fort mécontentement sur la question des crédits export charbon, principale annonce du président de la République lors de la Conférence Environnementale : dans le tableau de suivi de la FRTE diffusé au CNTE du 26 mars 2015, le calendrier faisait état d'une application à tous les projets postérieurs à l'annonce du président de la République, et d'une restriction des soutiens aux seuls projets de centrale disposant d'un CCS (*Carbon Capture and Sequestration)* opérationnel.
Le nouveau tableau de bord envoyé fait apparaître un glissement potentiel de calendrier (indication de discussions avec les industriels afin de préciser le calendrier d'application et de suppression des garanties publiques). De plus, il est indiqué qu'il y aurait une période de transition. Le WWF estime qu'il s'agit d'un très mauvais signal lancé dans le cadre des négociations pour la COP21 où l'un des grands sujets est justement la question du « pré-2020 ».
Elle demande s'il y a effectivement remise en cause de ce qui avait été annoncé par le Président de la République en termes d'échéance et de modalités. Elle demande également quelles sont les propositions et discussions en cours avec les industriels.

**La CGT** indique que l'écriture de la mesure 2 (« n'avait pas fait l'objet du dialogue ») ne leur convient pas puisque ce dialogue a eu lieu. Il s'agit plutôt d'acter un désaccord.
Sur la mesure 3, la **CGT** a besoin d'éclairages autour du rapport Massat, remis au Premier ministre, qui comporte 27 mesures de simplification. Elle demande s'il existe une position interministérielle, et souhaite savoir ce qu'il en est de la fin des contrôles inopinés dans les exploitations agricoles.
Sur la mesure 4c, la **CGT** souhaite des explications sur le recours au service civique.
A propos de la mesure 19d, la **CGT** indique être contre la suppression de toute école, malgré le rapport Raulin préconisant des fusions d'écoles.

**L'UNAF** indique mettre l'accent depuis le début d'années sur la sensibilisation, la formation et l'information des citoyens (mesures 20 et suivantes), dans le cadre notamment des événements organisés à l'occasion des 70 ans de l'UNAF. Elle signale l'effort à faire pour favoriser la bonne compréhension des sujets climatiques tout en évitant l'écueil d'un « écœurement ».

**Le sénateur Ronan Dantec** relève qu'entre la mesure 1c et la mesure 6, il apparaît que la question du prix du carbone est une question clé, ce qui a été souligné lors du Business &

Climate Summit. Il rejoint par ailleurs la CGT pour demander quelle est la vision française sur l'articulation des traités transatlantiques avec les stratégies ETS (*Emission Trading Schemes*). Il attire l'attention sur la prochaine loi de finances afin d'y intégrer des mesures sur le prix du carbone.

**La FNH** signale que malgré les analyses, données, et études qui s'accumulent, la politique de signal prix sur la fiscalité carbone ne progresse pas (mesure 6). Par ailleurs, elle souhaiterait que soit mentionné le travail de la Commission de Pascal Canfin et Alain Grandjean.
La position de la France sur la mesure 14 (taxe sur les transactions financières) mériterait d'être clarifiée. La **FNH** souligne que rien n'a été fait sur la mesure 15. Enfin, la **FNH** souscrit aux remarques du WWF sur les crédits export charbon.

**La FNSEA** estime qu'il manque la biomasse agricole dans la mesure 3b. Elle souhaite que des recherches soient conduites sur les impacts en termes d'émissions de gaz à effet de serre suivant les modes de production (mesure 3c). Elle demande que les mesures d'encouragement à l'adresse des GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental) bénéficient à l'ensemble de l'agriculture française, car beaucoup d'agriculteurs appartenant à des structures individuelles ou collectives hors GIEE sont engagés dans des démarches en faveur du climat. Sur la mesure 3d, la **FNSEA** juge le plan protéines incomplet (problème du prix rémunérateur) et demande que la question des débouchés soit étudiée plus en profondeur et prise en compte dans la feuille de route. Sur la mesure 3f, la **FNSEA** souhaiterait être associée à l'élaboration du guide sur l'alimentation durable. Elle rappelle par ailleurs l'organisation d'une journée internationale « Agriculture et climat » le 20 février, sous le haut patronage du Président de la République, ayant abouti à un recueil d'actions possibles du monde agricole.

**Laurence Monnoyer-Smith** apporte des éléments de réponse aux remarques formulées :

- Sur la mesure 2 (extension du périmètre des IRP), elle partage la volonté de mettre les questions environnementales à l'agenda du dialogue social, mais rappelle qu'elle n'a pas la maîtrise de l'agenda social ;
- Sur la mesure 6 (signal-prix), elle précise que les travaux du Comité pour l'économie verte avancent, avec une réunion plénière prévue au mois de juillet 2015. Un séminaire international est par ailleurs organisé en septembre sur la question du prix carbone ;
- Sur la mesure 8d (formation des entreprises), elle indique être preneuse de propositions plus concrètes pour étoffer ce tableau de bord ;
- Sur la mesure 11 (prise en compte de la biodiversité dans le futur PNACC), elle signale que le groupe de travail qui traitera de l'élaboration du prochain Plan national d'adaptation au changement climatique intégrera bien la question des trames vertes et bleue ;
- Sur la mesure 15b (suppression des crédits exports charbon), elle rappelle que le régime général est bien celui de la suppression immédiate des crédits exports pour toutes les centrales sans CCS opérationnel L'établissement d'un calendrier concerne la phase de définition des mesures transitoires pour les centrales supercritiques et ultra-supercritiques ;
- Sur la mesure 16 (mobilisation de la société civile), elle mentionne la possibilité d'élaborer des cahiers d'acteurs, et invite les parties prenantes à se saisir de cette opportunité.

***Table ronde n°2 – Transport et mobilité durables***

Sur la mesure 39, **Humanité et biodiversité** trouve dommage de programmer la synthèse des points noirs des continuités écologiques élaborées par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) début 2016, alors que la plupart des SRCE sont déjà sortis, plutôt que de travailler à résoudre ces points noirs.
**Humanité et biodiversité** s'interroge sur la méthode rénovée d'évaluation des projets et services de transports (mesure 45a), et souhaite savoir quelles sont les parties prenantes associées à ce travail, et lesquelles sont dans les comités utilisateurs. L'esprit de la décision de la CE est bien de pouvoir revoir l'actuelle méthode d'analyse socio-économique.

**La CGT** s'étonne que la mesure 35f mentionne comme piste la mise en concession de l'autoroute ferroviaire alpine, et s'y oppose au motif qu'elle n'a jamais été discutée.
Pour la mesure 36c, le segment avec le canal de Tancarville et les extensions du port de Lille supposent des investissements importants qui ne sont pas financés.
Sur la mesure 36d, la **CGT** rappelle l'abandon de l'autoroute maritime St-Nazaire-Gérone (pays basque) en octobre 2014.
Pour la mesure 37, la **CGT** signale que le fluvial a arrêté de progresser et que les besoins d'investissements sont très forts (canal Seine-Nord-Europe), ce qui devrait être précisé dans l'état d'avancement.
La mesure 41 concerne des appels à projet sur les transports urbains. Or, une disposition de la loi Macron concerne le relèvement du seuil de 9 à 11 salariés pour le versement transports, ce qui va réduire de 500 millions d'euros la recette attendue pour les réseaux de transports urbains, selon le Groupement des autorités responsables de transport (GART).
En ce qui concerne le rapport Duron sur les trains d'équilibre du territoire, la CGT estime que l'enjeu est la subvention du déficit par l'Etat, ce qui fait planer une menace de régression sur ce dispositif.
La CGT signale que la libéralisation du transport longue distance par car, disposition de la loi Macron, n'a pas été expertisée du point de vue de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.
Enfin, la mesure 41d prévoit l'annonce de mesures de financement de solutions alternatives à la route par le Gouvernement fin juin ; cette échéance étant proche, la **CGT** demande ce qu'il en est.

**La CGPME** s'étonne de ne plus avoir apparaître dans la mesure 35c (aide à la pince) la Fédération des industries ferroviaires comme signataire des engagements volontaires.

**La FNH** souhaite des précisions sur la création de la plate-forme digitale de la mobilité porte-à-porte prévue dans la mesure 29, et souligne un manque de transparence sur l'avancée des travaux de la mesure 41. Elle rejoint la CGT sur l'aspect « anti-écologique » de la feuille de route, sur certaines mesures.

**Jean-Bernard Kovarik, adjoint au directeur général des infrastructures, des transports et de la mer**, apporte des éléments de réponse aux remarques formulées :

- Sur la mesure 25 (plans de mobilité d'entreprises), il signale qu'une commande a été passée au CEREMA et à l'ADEME pour les outils facilitant la réalisation et le suivi de tous les plans de mobilité dans les entreprises, administrations, universités, grandes écoles. Également, une convention spécifique avec l'ADEME, le CEREMA et une organisation environnementale est en cours de finalisation, pour impulser dans les territoires une dynamique facilitant l'élaboration des plans de mobilité. Le comité de pilotage devrait se réunir d'ici le 14 juillet ;

- Sur la mesure 35c (aide à la pince), il précise que les conventions de financement sont dans le circuit de signature, et que la DGITM va vérifier qui en sont les signataires. Elle vérifiera également comment progresse la plate-forme d'ouverture des données. Sur la mesure 35f (politique intermodale dans l'arc alpin), il indique que la perspective de mise en concession de l'autoroute ferroviaire alpine n'est pas vraiment nouvelle : elle figurait déjà dans les moyens et modalités du tableau de suivi transmis pour la précédente réunion du CNTE le 26 mars. En matière de relance d'un service pérenne d'autoroute ferroviaire à travers les Alpes, il est à signaler un récent accord de la Commission européenne sur les aides d'Etat -qui n'étaient plus autorisées depuis mi-2013-, qui va permettre de relancer ce projet ;
- Sur la mesure 36 (dossiers portuaires et fluviaux), il indique que la conférence sur le fret fluvial doit se réunir à nouveau, sur la base des groupes de travail qui se sont réunis. Le prochain tableau devrait pouvoir être plus précis sur ce point ;
- Sur la mesure39 (SRCE et résorption des points noirs), il indique que la synthèse annuelle prévue est bien une synthèse des actions qui auront été entreprises et non une remise en perspective de ce qui existe dans les SRCE ;
- Sur la mesure 41 (financement des infrastructures), il précise que les travaux sont en cours et qu'un rapport sera remis au ministre ;
- Sur la mesure 45a (méthodes d'évaluation), il mentionne la tenue d'une réunion du comité des parties prenantes le 30 juin. Le comité des utilisateurs concerne ceux à qui s'adresse l'instruction de Mme Royal et de M. Vidalies du 16 juin 2014.

***Table ronde n°3 – Environnement et santé***

**Le MEDEF** indique que la multiplication des groupes de travail (PNSE3, stratégie nationale perturbateurs endocriniens) pose quelques problèmes en termes de suivi et traçabilité des travaux.

**Humanité et Biodiversité** prend acte de la mise en place d'un groupe biodiversité à partir de l'été.

**La CGT** exprime un problème général sur cette table ronde, à savoir le décalage entre les moyens mis en œuvre dans les institutions et les mesures de la FRTE 2015 (notamment sur les inventaires à réaliser). Elle ne comprend pas pourquoi ne figurent pas d'autres représentants que le MEDEF et l'INERIS dans les groupes de travail, comme par exemple les associations de consommateurs. Dans la mesure 49, la CGT serait favorable à prioriser les formations sur les professionnels des crèches et des écoles primaires.
La CGT attire en outre l'attention sur le fait que l'ensemble des mesures de la table ronde donne priorité aux mesures de préventions, mais en temps de crise, ce sont précisément ce genre de dépenses qui sont prioritairement limitées et cela constitue une contradiction et un manque de cohérence entre le « dire » et le « faire ».

Concernant les pesticides néocotinoïdes, **la FNH** est en attente de la lettre de saisine de l'ANSES et de la note de la France à la Commission européenne, mais souligne qu'une prise de position française pourrait être utile sans attendre l'issue des négociations au niveau européen.

**La CFDT** pointe l'importance des impacts des nouvelles technologies et signale que les nanotechnologies ne possèdent pas d'instance de concertation et de régulation partenariale.

Elle rappelle sa recommandation de mettre en place un Haut conseil de l'innovation technologique.

Sur les néonicotinoïdes (mesure 69b), **la FNSEA** est attachée à ce que la France reste en phase avec la règlementation européenne. Dans la mesure 71, la FNSEA signale une vraie carence sur les crédits recherche.

**Patricia Blanc, directrice générale de la prévention des risques**, apporte des éléments de réponse aux remarques formulées:

- En réponse à l'interrogation de la CGT sur le rapport Massat, elle indique que le Gouvernement n'a pas encore fait savoir les suites qu'il souhaitait y donner. Une mesure consiste à faire des contrôles sur pièces au lieu de contrôles sur place lorsque cela est possible, mais sans cessation des contrôles inopinés ;
- Sur l'expertise en santé-environnement, elle indique que beaucoup de groupes de travail démarrent, et que les parties prenantes intéressées sont invitées à se signaler pour y participer ;
- En réponse à la remarque de la CGT sur les moyens, elle signale que le budget des associations de surveillance de la qualité de l'air a été préservé dans sa globalité en 2015 ; que l'appel à projets « Villes respirables » sera financé par le fond de financement de la transition énergétique ; que la dotation que le ministère verse à l'ANSES a été préservée et que celle de l'INERIS a baissé, mais dans la norme des baisses demandées aux opérateurs. La feuille de route est donc financée du point de vue des actions demandées au ministère de l'Ecologie ;
- Sur la mesure 69b (néonicotinoïdes), elle indique que l'ANSES va se pencher sur les études récentes publiées sur les néonicotinoïdes, et qu'elle participe aux travaux de l'EFSA (*European Food Safety Authority*) ;
- Concernant le glyphosate, et à la suite de l'interpellation du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer), Patricia Blanc rappelle que la ministre a indiqué souhaiter mettre fin à la vente en libre service aux particuliers. Elle déposera un amendement au projet loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte en ce sens ;
- Elle signale que le Plan Ecophyto 2 est en consultation sur internet tout le long du mois de juin et incite les parties prenantes à donner leur avis ;
- En réponse à la remarque de la CFDT sur les nanoparticules, elle indique que ce sujet est traité dans le groupe de travail « risques émergents » du PNSE.

**Laurence Monnoyer-Smith** donne une semaine supplémentaire aux parties prenantes pour faire parvenir leurs remarques écrites sur le suivi de la FRTE 2015.

## 2/ Présentation des scénarios prospectifs de référence climat air énergie et de la stratégie nationale bas carbone (information)

**Laurent Michel, directeur général de l'énergie et du climat,** présente l'avancement de l'élaboration des scénarios prospectifs de référence climat air énergie et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).
Il rappelle que le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit une réforme de la gouvernance nationale énergie-climat s'appuyant sur deux outils distincts mais articulés entre eux, à savoir une SNBC et une programmation pluriannuelle de l'énergie.

La SNBC constitue la feuille de route de la transition vers une économie bas carbone en définissant des orientations de moyen et long terme avec une traduction à l'échelle sectorielle de l'ampleur des modifications nécessaires. La SNBC est assortie de budgets carbone, qui sont des objectifs quinquennaux d'émissions de gaz à effet de serre déclinant les objectifs de réduction des émissions de moyen et long terme. Ces budgets carbone s'appuient sur des scénarios prospectifs.
Trois scénarios ont été étudiés : un scénario « avec mesures existantes » (AME) et deux scénarios « avec mesures supplémentaires » (un scénario intermédiaire AMS1 et un scénario AMS2 qui illustre les effets de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et de ses mesures d'accompagnement). Le scénario AMS2 constitue une base de départ pour la définition des budgets carbone puisqu'il a été conçu en cohérence avec les objectifs du projet de loi.
Laurent Michel présente enfin le calendrier d'élaboration de la SNBC, qui a fait l'objet d'échanges avec les parties prenantes depuis début 2015 dans le cadre du Comité d'information et d'orientation (CIO). Le projet de SNBC est en cours de finalisation, et fera l'objet d'un avis du CNTE en septembre, qui aura été préparé avec le CIO courant juillet. La SNBC sera publiée d'ici le 15 novembre 2015, sous forme de décret.
Laurent Michel invite ensuite les participants à réagir sur ces éléments de présentation.

**Le MEDEF** regrette que certaines de leurs contributions n'aient pas été prises en compte. Sur le fond, il dit comprendre que la modélisation est un exercice difficile mais estime que le scénario AMS2 paraît irréaliste. Par exemple, dans les bâtiments, il est prévu une rénovation performante de la totalité du parc en 2030, or les hypothèses les plus ambitieuses des divers exercices de prospective évoquent l'atteinte de cet objectif en 2050 seulement.
Le MEDEF fait part de ses réserves concernant l'évaluation macro-économique, faite avec des modèles keynésiens, qui évaluent de manière correcte l'impact de type « relance d'activité » des investissements mais qui n'ont pas de bouclage financier global. Il estime que ces évaluations amènent à des conclusions étonnantes, notamment en création d'emplois. Le MEDEF déplore en outre l'absence d'éléments sur la fiscalité carbone dans ces scénarios.

**La FNH** apprécie le fait que la stratégie nationale bas carbone veuille documenter les effets sur l'empreinte carbone, mais estime qu'il manque cependant des orientations sur la façon de la réduire à l'avenir.
Elle partage, dans une certaine mesure, l'idée selon laquelle le scénario AMS2 serait un peu trop ambitieux sur bâtiments, et pas assez sur transports.
Elle estime problématique l'absence de trajectoire de prix carbone au-delà de 2016 alors que tous les experts disent qu'il faut un prix aux émissions de CO2.

**Le sénateur Alain Richard** s'étonne que les mesures et investissements, qui requièrent de nouvelles aides publiques, se traduisent in fine par une augmentation de la richesse nationale, sans grever les finances publiques ni altérer la compétitivité. Il estime qu'une analyse plus fine est nécessaire, sur des critères transparents, et suggère que le comité d'analyse économique de l'énergie se saisisse de cette question.

**Le sénateur Ronan Dantec** rappelle que le discours sur la compétitivité n'a plus aucun sens dans un scénario de crise climatique grave. Il indique que le seul moyen d'atteindre les objectifs est de monter plus vite sur la trajectoire de prix du carbone, y compris dans le marché de quotas d'émissions. Or les scénarios en restent à ce qui figure aujourd'hui dans la loi. Ronan Dantec appelle, face à la menace climatique, à créer d'autres flux, d'autres

équilibres financiers, ce qui requiert une montée plus rapide de la contribution climat énergie, comme d'autres pays de l'Union européenne l'ont fait, à l'instar de la Suède.

**La CGT** s'interroge sur la manière dont la stratégie nationale bas carbone prendra en compte la divergence entre l'approche des émissions territoriales et l'approche empreinte carbone. Elle soulève également la question de la territorialisation de la stratégie, afin de passer d'objectifs nationaux (budgets carbone par périodes) à des objectifs que se fixent les territoires.

**L'ARF** indique que l'équilibre économique du processus de la SNBC implique d'aller vers d'autres modèles de développement économique, citant l'exemple de l'économie circulaire et de la mutualisation de l'énergie.

**La CFDT** dit ne pas être étonnée qu'il faille arriver au scénario AMS2, scénario ambitieux, pour tenir les engagements pris par la France. A la fin du débat national sur la transition énergétique, il était ressorti que seuls des scénarios radicaux permettent de tenir les objectifs. Ce ne sont pas des ruptures, ni de la décroissance, mais au contraire plus d'emplois, et un rééquilibrage de la balance commerciale : aujourd'hui 70 milliards d'euros sont consacrés aux importations d'énergies fossiles.
Par ailleurs, la CFDT s'interroge sur les SRCAE, qui devront tenir compte de la stratégie nationale bas carbone et de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Or il manque un mode d'emploi, afin de s'assurer que la compilation des objectifs des 13 futures régions produira le résultat national désiré. La CFDT émet l'idée d'un crédit carbone pour chaque habitant, qui serait modulé par région, individu, etc.

**Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins** rappelle qu'il ne fait pas partie du CIO, instance qui préparerait l'avis du CNTE. Il demande donc à être informé de ce qui se dit au sein du CIO afin de pouvoir participer à l'avis du CNTE.

**L'AdCF** indique qu'une bonne articulation est nécessaire entre la SNBC et sa mise en œuvre sur le terrain, qui doit aller au-delà des appels à projets. Elle souligne l'importance de la contractualisation. Dans des tandems inter-communalités et ARF, il faut des contrats à alimenter par des flux financiers. Il est important que l'État dise de quelle manière il va traiter avec les territoires. L'AdCF observe une frilosité sur la taxe carbone, ce qui pose la question de qui va payer.

**La CFE-CGC** estime que la stratégie nationale bas carbone est un véritable outil de la transition énergétique mais qu'elle doit être soutenable et finançable, en évitant de fixer des objectifs inatteignables. L'obligation de résultats ne doit pas se faire au détriment de l'emploi ni de l'activité économique. Elle rejoint le MEDEF sur le fort décalage entre la rénovation des bâtiments et le secteur des transports dans le scénario AMS2. Elle indique que les efforts demandés aux secteurs devraient être lissés sur l'horizon 2050.

*Arrivée de Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie*

**La ministre** remercie Alain Richard pour le travail effectué dans le cadre de la commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental. Elle comprend les interrogations de certains membres du CNTE quant à l'intégration de dispositions sur ce sujet dans la loi Macron, mais assume l'utilisation de ce vecteur car il faut avancer vite sur ce chantier.

La ministre prend note des appels à la vigilance et indique que l'ordonnance sera rédigée sous son autorité, en associant les parties prenantes, et que le projet de loi de ratification de l'ordonnance sera ensuite soumis pour avis au CNTE.
Concernant le groupe de travail sur le financement des infrastructures évoqué dans le point sur le bilan de mise en œuvre de la feuille de route 2015, la ministre indique que les résultats seront présentés devant le CNTE au mois de juillet. Elle signale également qu'un nouveau calendrier des travaux du CNTE d'ici la fin de l'année sera établi.
La ministre salue l'arrivée de Laurence Monnoyer-Smith comme Commissaire générale au développement durable.

**La FNH** fait part d'inquiétudes sur plusieurs points :

- la réduction du budget du MEDDE ;
- la fiscalité écologique, qui était un engagement de la Conférence environnementale 2012, or les travaux du comité pour l'économie verte avancent difficilement ;
- le report de la loi biodiversité, qui aurait été le vecteur idéal pour introduire des mesures sur la démocratisation du dialogue environnemental ;
- la suppression des crédits exports charbon, dont la mise en œuvre est plutôt floue.

**Humanité et biodiversité** prend acte de la réponse apportée par la ministre sur l'utilisation de la loi Macron. Elle signale avoir remis ce jour une note de proposition sur le contenu de l'ordonnance qui pose de nombreuses questions et fait part de son souhait d'être associée à sa rédaction. Elle dit compter sur la ministre pour que la loi biodiversité soit au Sénat en octobre, et que les personnels de la future Agence française pour la biodiversité soient rassurés.

**Le WWF**, à l'instar de son intervention plus tôt en séance, interpelle la ministre sur les crédits export charbon pour lui faire part de son fort mécontentement quant au non-respect de l'annonce du Président de la République, ce qui constitue un très mauvais signal donné par la France à l'approche de la COP21. Il souligne qu'une phase de transition pour le supercritique et l'ultra-supercritique serait taillée sur mesure pour Alstom, puisqu'Alstom est en train d'arrêter le sous-critique, et placerait la France derrière l'Allemagne sur la question des crédits export. La période de transition annihilant le principe énoncé, l'annonce du président se transformerait alors en un effet d'annonce. Il en appelle solennellement à l'intervention de la ministre pour que la parole présidentielle soit respectée.

**La ministre** rappelle que la France a un opérateur industriel et que la question présente des enjeux à la fois climatiques et d'emploi, qu'il convient de concilier. Elle affirme que le Président à l'intention de tenir son engagement. La ministre propose aux parties prenantes de leur adresser une note proposant divers scénarios et éléments techniques, sur laquelle les membres du CNTE seront appelés à réagir. De manière générale, la ministre rappelle son souci de transparence et demande à ses services que les éléments d'appréciation et d'évaluation concourant aux décisions soient communiqués au CNTE lorsque celui-ci est amené à se prononcer.

**Le WWF** salue la volonté de transparence de la ministre. Il souligne qu'une phase de transition de 5 ans pour le supercritique et l'ultra-supercritique revient à un report de l'engagement présidentiel à 2020 alors que précisément la période 2015-2020 est un des grands sujets des négociations.

**La ministre** indique que si la transition revenait à un report de l'annonce de 5 ans, elle ne serait pas d'accord. Il faut que les choses aient avancé avant la COP.

**Force Ouvrière*** s'associe à la déclaration du représentant de la CFE-CGC. La stratégie bas carbone constituera un des points d'entrée du débat sur la programmation pluriannuelle des énergies, en particulier sur la question fondamentale de la réduction de la demande d'énergie, laquelle a été l'un des points de clivage lors du débat national (DNTE). Les objectifs de logement sont inatteignables tant en termes de logements neufs que de rénovation. Les objectifs en terme de transports ne sont pas financés (ex. report modal sur le ferroviaire) soit exagérément ambitieux (ex. l'augmentation prévue des déplacements en vélo). A cet égard, Force Ouvrière demande des investissements publics plus importants pour mettre en œuvre le transport modal. En outre, certains des objectifs sont contradictoires comme par exemple la limite drastique de l'artificialisation des espaces naturels pour préserver les espaces naturels avec l'augmentation considérables des logements à construire. Enfin, FO est hostile à l'instauration d'un mécanisme de tarification du carbone par le marché et par la fiscalité. Il existe d'autres leviers pour aller vers une économie décarbonée et juste socialement. »

* Déclaration soumise par écrit après la réunion.

**3/ Présentation des propositions de la commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental (discussion)**

**La ministre** donne la parole à Alain Richard pour présenter les conclusions du rapport de la commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental.

**Le sénateur Alain Richard, président de la commission spécialisée**, souhaite revenir sur le diagnostic. Le constat du Président de la République qui a conduit à ce que la ministre crée la commission sur la démocratisation de l'environnement est celui du contraste entre beaucoup de projets de taille moyenne qui respectent les prescriptions et ne donnent pas lieu à des conflits et une proportion plus réduite, mais très visible, de projets porteurs d'oppositions importantes qui débouchent sur des blocages. La commission a confirmé ce diagnostic et s'est entendu sur le constat suivant : les projets contestés le sont alors même que souvent ils sont déjà conclus, arrêtés.

La question a donc été « la participation en amont est-elle réaliste ? ». La commission s'est ainsi penchée sur une participation amont ciblée sur les plans et programmes, c'est-à-dire sur les schémas, en confirmant le rôle de la CNDP (Commission nationale du débat public) pour ces grands projets, la CNDP devant concentrer le débat sur les objectifs et les caractéristiques générales. L'enjeu a été la masse des projets courants locaux ou régionaux. Il a été retenu comme options :

- la concertation volontaire ;
- la possibilité d'une concertation décidée par le préfet ;
- l'initiative de concertation citoyenne avec certains critères.

Par ailleurs, le rapport préconise de maintenir la disposition de concertation du code de l'urbanisme (article L300-2) pour les projets qui relèvent de ce dernier. Ce dispositif s'applique aux projets privés comme aux projets de collectivités territoriales.

Concernant la conduite de la participation, le rapport recommande :

- une information aussi ouverte que possible ;
- une garantie d'objectivité dans le déroulement de la participation ;
- une obligation de restitution.

Il est proposé qu'un garant tiers arbitre, dans une durée réduite et pour un coût limité, c'est-à-dire sans en faire une charge supplémentaire pour les porteurs de projets.

Concernant la consultation des électeurs, la commission n'a pas pris position sur le fond en raison de positions divergentes. Toutefois, si une décision venait à être prise par le Gouvernement, la commission s'est mise d'accord pour proposer que des conditions d'impartialité soient prises:

- une décision sur un projet en fin d'instruction ;
- un caractère local ; l'étendue et le dossier des citoyens seraient proposés par la CNDP.

Alain Richard insiste sur quelques-unes des mesures complémentaires du rapport :

- l'autorité environnementale en région ;
- le développement de la base de données annoncée par le Président de la République ;
- un dialogue préalable avec l'administration sur les études d'impact ;
- l'assurance des garanties professionnelles des bureaux d'étude. Une charte professionnelle est en fin de discussion avec l'administration. Toutefois, le rapport recommande que lorsqu'un bureau d'étude est appelé pour faire une contre-expertise, il fasse une déclaration d'intérêt pour démontrer son indépendance ;
- la proposition que les mesures compensatoires venant dans un projet puissent être vérifiées au bout de quelques années (projet de loi biodiversité) ;
- la proposition que le ministère se dote d'un guide méthodologique dans l'instruction des projets et dans le portage de ses propres projets d'intérêt public.

Enfin, il remercie Marie-Line Meaux, rapporteur et rédactrice du rapport, Laurence Monnoyer-Smith, ex vice-présidente de la commission ainsi que l'équipe du Commissariat général au développement durable chargée de sujet.

A son tour, **la ministre** remercie Alain Richard, les membres de la commission spécialisée et les équipes du Commissariat général au développement durable, avant d'ouvrir la discussion.

**Le MEDEF,** qui était d'accord sur les objectifs poursuivis, félicite les rédacteurs du rapport, assez complet et fidèle aux propos formulés. Il estime cependant que le rapport n'est pas allé aussi loin qu'il l'aurait souhaité. Il indique qu'il existe une position commune entre l'AFEP, **l'UPA, la FNSEA, la CGPME et le MEDEF**.

**Le collège « Employeurs »** est unanime sur différentes préoccupations :

- l'attente, en contrepartie du renforcement de la concertation en amont, d'un allégement des délais et des procédures en aval ;
- l'apparition de nouveaux recours qui pourraient fragiliser le déroulement des projets ;
- l'ouverture possible à une clause filet, des petites et moyennes entreprises notamment (il est souhaité des délais et des seuils « mieux établis ») ;
- l'affaiblissement du rôle du préfet ;
- la création de charges supplémentaires (idée d'une nouvelle taxe qui pourrait être appliquée pour financer la concertation en amont).

Sur le projet de modification du code l'environnement annexé au rapport, **le MEDEF** n'est pas satisfait du texte en l'état et est prêt à poursuivre les travaux pour l'améliorer.

**La FNSEA, la CGPME et l'UPA** sollicitent une période d'expérimentation afin d'analyser la mise en œuvre de ces mesures au cas par cas.

**La FNSEA** fait part de son mécontentement quant aux résultats de la commission spécialisée. Elle va demander à ce que la commission Mandon (commission pour la simplification des formalités) examine le rapport.
Elle souligne la distinction de taille et de seuil imposés entre les projets privés et les projets publics. Elle est inquiète du manque de proportionnalité.
Plus de 20 000 projets dans son secteur sont concernés, ce qu'elle trouve contradictoire avec la volonté de simplification et de relance de l'emploi du Gouvernement.
Enfin, elle n'est pas d'accord avec l'augmentation des missions de la CNDP qui nécessiterait une augmentation de son budget.

**La CGPME** remercie Alain Richard. Elle constate que les gros projets posant problème sont ceux n'ayant pas respecté les règles préexistantes et qui, souvent, n'étaient pas des projets d'entreprises. Globalement, elle ne se reconnaît donc pas dans la problématique traitée.
Elle rappelle que l'idée est de simplifier. Par ailleurs, elle est inquiète par la proposition relative à l'initiative citoyenne.

**L'UPA** partage les objectifs initiaux de la commission et suppose que les contributions de positions de chacun des organismes membres de la commission seront annexées au rapport.
Elle souhaitait, ce qui n'a pas été retenu, que l'on s'en tienne au seul volontariat du chef d'entreprise d'organiser une consultation amont ou que le dispositif ne s'applique pas au-dessous d'une certaine taille d'entreprise ou de montant de projet.
En créant une nouvelle obligation, la proposition de saisine facultative n'est pas adaptée à la réalité des petites entreprises pour toute une série de raisons qui tiennent notamment à la complexité, l'insécurité juridique, l'allongement des délais et l'augmentation de leurs charges.
Elle fait part de son incompréhension à l'heure où le Gouvernement engage un Small Business Act à destination des TPE-PME.

**La ministre** répond au collège « Employeurs », indiquant que la réforme répond à une demande de la Commission européenne. Par ailleurs, elle améliorera la situation des préfets, parfois placés dans la situation de se rendre un avis à eux-mêmes. Des discussions sont en cours avec le ministère de l'intérieur.

Elle estime, d'une manière générale, très intéressant de lancer des expérimentations sur les mécanismes complexes afin d'évaluer concrètement les modifications, l'objectif étant de réconcilier l'économie et l'écologie.

Avant que la Ministre ne quitte la séance, **Humanité et Biodiversité** souhaite tempérer les expressions du collège « Employeurs » en soulignant que ces constats sur le rapport Richard ne sont pas partagés par l'ensemble du CNTE. Pour elle, le rapport est équilibré et ne dit pas qu'il y aura consultation en amont pour tous les projets, de toutes les tailles, et de façon systématique.

**Le sénateur Alain Richard** souhaite recentrer le débat sur les points qui sont vraiment des différences avec le droit positif. Il explique que le rapport mentionne de façon claire que l'option est proposée d'écarter la formule de l'initiative citoyenne pour les projets qui ne sont

pas soumis à étude d'impact. Il trouve les propos tenus par la FNSEA sur les petits projets très contradictoires avec ceux tenus dans la commission.

**La FNSEA** répond que ce sont les travaux sur la modernisation du droit de l'environnement et notamment la volonté d'instaurer la clause filet en France qui renforce les risques pour les petits projets du secteur agricole. »

**La FNH** rappelle que les modalités restent à préciser en termes de saisine. Elle salue la grande avancée permise par le rapport, malgré le fait que celui-ci pourrait aller plus loin.

**L'UNAF** est surprise par l'article L120-5 (les électeurs devront s'organiser) ainsi que par l'absence de mention des associations familiales et de consommations. Elle souhaite voir le droit de saisine ouvert à ces dernières car les projets dont il est question touchent le cadre de vie des riverains.

Dans le même sens, **la CFDT**, au regard de leur représentativité assise sur un scrutin, considère que la possibilité de saisine doit également s'ouvrir aux organisations représentantes de salariés.

**L'ARF** salue le travail de la commission et demande, concernant la place des régions, qu'une réponse lui soit adressée en retour de son courrier en date du 28 mai à destination de la ministre.

**4/ Présentation du schéma retenu pour la Conférence environnementale et lancement des travaux (information)**

**La FNSEA** plaide pour que si Conférence environnementale il y a, elle se tienne en janvier 2016. Rajouter chaque année deux à trois sujets nouveaux ne permet pas d'assurer un suivi de qualité des mesures prises.

**La Ministre** répond que cela serait étrange de ne pas faire de Conférence environnementale l'année de la COP21. La Conférence permettrait de faire le bilan du vote de la loi de transition énergétique et de l'application des précédentes conférences environnementales.

Après le départ de la Ministre, la **Commissaire générale au développement durable** présente le schéma général envisagé pour la Conférence environnementale 2015.
Elle indique ainsi que la Conférence environnementale se tiendrait pendant la 1ère quinzaine d'octobre et durerait 2 jours.
Il est proposé de travailler sur les deux thèmes « Ville durable » et « Océan et littoral », et de réserver un temps au bilan des conférences précédentes. Ce temps de bilan serait réalisé en début de semaine tandis que la Conférence environnementale elle-même se tiendrait sur un jeudi et vendredi. Le bilan ferait l'objet d'une conférence de presse permettant d'annoncer les mesures essentielles que le Gouvernement souhaite réaffirmer.
Le reste du format serait similaire à l'édition précédente : ouverture par le Président de la République, clôture par le Premier ministre et annonce de la feuille de route pour la transition écologique en décalé après un temps pour l'arbitrage gouvernemental des mesures.
La préparation des deux nouveaux thèmes serait appuyée par une forme de mobilisation citoyenne autour d'un groupe de jeunes.

**La CGT** indique que le temps prévu pour la préparation de la Conférence environnementale est insuffisant. Elle souligne également la tenue d'une session de négociation sous la Convention climat début octobre à Bonn. Par ailleurs, les jeunes étant déjà représentés dans le CNTE, la CGT n'est pas favorable à ce qu'ils participent à la préparation de la Conférence environnementale. La CGT est d'accord pour un bilan des conférences précédentes, mais ne souhaite pas de nouvelles tables rondes.

**FO** appuie les propos de la CGT et demande que l'on reste sur le format CNTE pour faire le bilan des conférences passées.

**Le Comité des pêches maritimes et des élevages marins** indique que l'opportunité d'un thème « Océan et littoral » doit se mesurer au fait qu'il y a déjà de nombreuses choses sur la table autour de ce sujet : le Grenelle de la mer, la table ronde « biodiversité marine » dont de nombreuses mesures n'ont pas encore été mises en œuvre, le 3e colloque national sur les aires marines protégées (début octobre), l'élaboration en cours de la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Si le sujet devait être maintenu, le CNTE pourrait ne pas être suffisamment représentatif pour ce faire, et un format élargi serait donc nécessaire.

**Humanité et biodiversité** trouve que les délais sont maintenant trop courts pour préparer de nouveaux sujets, mais souligne l'importance d'organiser une Conférence environnementale avant la COP21. Elle porterait sur un bilan des trois premières conférences environnementales, à mettre en perspective des stratégies existantes (stratégie nationale biodiversité, stratégie nationale bas carbone, stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable). Humanité et biodiversité souscrit à l'idée d'adjoindre des groupes de citoyens sous forme participative à la Conférence.

**L'ARF** rejoint l'analyse d'Humanité et biodiversité. Il est important de maintenir une Conférence avant la COP21. Elle plaide pour un bilan qui permette de travailler sur le portage, la lisibilité, la cohérence et la transversalité entre les différentes politiques.

**La CGPME** souligne que les délais sont trop courts pour garantir le succès de nouveaux thèmes et soutient plutôt l'idée d'un bilan, ce qui n'empêcherait pas de faire venir les jeunes. Il faut montrer que les Conférences environnementales aboutissent à des choses concrètes.

**Le MEDEF** demande d'examiner l'opportunité de reporter la Conférence environnementale à 2016 pour mieux se consacrer à la préparation de la COP21. S'il devait quand même y avoir une Conférence environnementale, le MEDEF souhaite qu'elle n'ouvre pas de nouveaux dossiers.

**La CGT** partage les propos du MEDEF.

**La CFDT** propose que la Conférence environnementale 2015 se fasse dans le cadre d'une réunion particulière du CNTE, qui aurait comme objectif la préparation de la COP21, avec une configuration tournée vers la société civile (suggestion que ce soit le panel français du *World Wide Views*).

**La FNH** souligne son attachement à la tenue de la Conférence environnementale dans son format classique. Il y a certes la COP21, mais l'environnement ne se limite pas au climat. Les deux nouveaux thèmes proposés paraissent intéressants, et la FNH suggère un autre thème : l'alimentation durable.

**Le sénateur Alain Richard** estime préférable d'organiser la Conférence avant la COP21, mais reconnaît qu'il existe des arguments forts pour ne pas avoir de nouveaux sujets. La solution qui pourrait réunir tout le monde serait de reporter les sujets nouveaux à 2016 et de faire un bilan des mesures déjà formalisées et de leur mise en application, contribuant à définir la trajectoire de la France pour préparer la COP21.

**Laurence Monnoyer-Smith** annonce la prochaine réunion du CNTE pour la semaine du 20 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close.

***Annexe 1 : Liste des participants par organisme***

| ORGANISME | PARTICIPANT | QUALITE |
|---|---|---|
| **Membres de droit** | | |
| **CESE** | Excusé | |
| **CGDD** | Laurence MONNEYER-SMITH | Membre de droit |
| **Collège collectivités territoriales** | | |
| **ARF** | Alain CHABROLLE | Suppléant |
| **ARF** | Guilhem ISAAC-GEORGES | Expert |
| **ADF** | Benjamin ELOIRE | Suppléant |
| **AdCF** | Jean REVEREAULT | Suppléant |
| **AMF** | Excusé | |
| **Collège Syndicats salariés** | | |
| **CGT** | Fabienne CRU-MONTBLANC | Titulaire |
| **CGT** | Françis COMBROUZE | Suppléant |
| **CFDT** | Dominique OLIVIER | Titulaire |
| **CFDT** | Sophie GAUDEUL | Suppléante |
| **CFDT** | Gérard DUMAS | Suppléant |
| **FO** | Zaïnil NIZARALY | Titulaire |
| **FO** | Yves GIQUEL | Suppléant |
| **CFTC** | Denis LAVAT | Titulaire |
| **CFE-CGC** | Georges LOUIS | Titulaire |
| **Collège Employeurs** | | |
| **MEDEF** | Vincent MAGES | Titulaire |
| **MEDEF** | Robert DURDILLY | Titulaire |
| **MEDEF** | Philippe PRUDHON | Suppléant |
| **MEDEF** | Olivier SUTTERLIN | Suppléant |
| **MEDEF** | Laurence ROUGER-DE-GRIVEL | Suppléante |
| **CGPME** | Jean-François CARBONNE | Titulaire |
| **CGPME** | Sandrine BOURGOGNE | Suppléante |
| **CGPME** | Florian MASSEUBE | Suppléant |
| **CGPME** | Sébastien FAURE | Expert |
| **FNSEA** | Christiane LAMBERT | Titulaire |
| **FNSEA** | Olivier DAUGER | Suppléant |
| **FNSEA** | Louis CAYEUX | Suppléant |
| **FNSEA** | Aurore BESCOND | Experte |
| **UPA** | Nathalie ROY | Suppléante |
| **UPA** | Sandrine BIZE | Suppléante |
| **Collège ONG** | | |
| **Les Amis de la Terre** | Boycott | |
| **LPO** | Boycott | |
| **FNE** | Boycott | |
| **FNH** | Denis VOISIN | Suppléant |
| **WWF** | Isabelle LAUDON | Suppléante |
| **Humanité et Biodiversité** | Christophe AUBEL | Titulaire |
| **RAC** | Excusé | |
| **Surfrider** | Boycott | |
| **Membres associés** | | |
| **UFC – Que choisir** | Alain BAZOT | Titulaire |
| **CLCV** | Adrien TCHANG MINH | Expert |

| ORGANISME | PARTICIPANT | QUALITE |
|---|---|---|
| **UNAF** | Dominique ALLAUME-BOBE | Titulaire |
| **CEGES** | Excusé | |
| **CNAJEP** | Excusé | |
| **CFEEDD** | Roland GERARD | Titulaire |
| **FNC** | Claude BUSSY | Suppléant |
| **FNPF** | Hamid OUMOUSSA | Expert |
| **Collège parlementaire** | | |
| **Sénat** | Alain RICHARD | Titulaire |
| **Sénat** | Ronan DANTEC | Suppléant |
| **Assemblée nationale** | Excusé | |
| **Parlement européen** | Excusé | |
| **Établissements publics ou organismes** | | |
| **ADEME** | Bruno LECHEVIN | Titulaire |
| **ADEME** | Nadia BOEGLIN | Suppléante |
| **CDC Climat** | Nicolas BLANC | Suppléant |
| **CCI France** | Arnault COMITI | Expert |
| **APCMA** | François-Xavier HUARD | Suppléant |
| **APCA** | Nathalie GALIRI | Suppléante |
| **CPU/CGE** | Danièle HERIN | Titulaire |
| **CNPMEM** | Perrine DUCLOY | Expert |
| **CSFB** | Luc BOUVAREL | Suppléant |
| **MEDDE** | | |
| **Déléguée interministérielle Forêt et Bois** | Sylvie ALEXANDRE | |
| **DGALN-DEB** | Christian LE COZ | |

| ORGANISME | PARTICIPANT | QUALITE |
|---|---|---|
| **DGITM** | Jean-Bernard KOVARIK | |
| **DGEC** | Laurent MICHEL | |
| **DGEC** | Stéphanie CROGUENNEC | |
| **DGEC** | Antonin VERGEZ | |
| **DGPR** | Patricia BLANC | |
| **DGPR** | Loïc BEROUD | |
| **CGDD** | Marie RENNE | |
| **CGDD** | Martin BORTZMEYER | |
| **CGDD** | Fabrice CYTERMANN | |
| **CGDD** | Gwénaëlle BAUDET | |
| **CGDD** | Joana JANIW | |
| **CGDD** | Julie VANHECKE | |
| **CGDD** | Léa BOISSONADE | |
| **CGDD** | Michel GARREAU | |
| **CGDD** | Brigitte BOUSSEAU | |
| **CGDD** | Geneviève BESSE | |
| **CGDD** | Anne CHARREYRON-PERCHET | |
| **CGDD** | Xavier BONNET | |
| **CGDD** | Patrick DERONZIER | |
| **Autres participants** | | |
| **MENESR** | Jean-Michel VALANTIN | |
| **Ministère de l'agriculture** | Marie-Laurence MADIGNIER | |
| **Ministère de la culture** | Jean-Pierre LALAUT | |
| **Ministère de l'intérieur** | Jean-Paul LEVAILLANT | |
| **Ministère de la défense** | Manh LARGEMAIN | |
| **Ministère des sports** | Francis LABREUCHE | |
| **Ministère des finances** | Mireille CAMPANA | |